



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 25 mai 2026

Initiative BZ#18_2026

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

Le renforcement de l'engagement Fairtrade de la commune de Schengen

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen

Kirsch Annette
Conseillère communale

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 25 mai 2026**

Un renforcement de l'engagement Fairtrade de la commune de Schengen

Considérant que la commune de Schengen est certifiée Fairtrade depuis 2019 et qu'elle s'est engagée à promouvoir activement le commerce équitable, la consommation responsable ainsi que le respect des droits humains et de conditions de travail dignes ;

Considérant que ces engagements nécessitent une mise en œuvre cohérente, visible et continue afin de garantir la crédibilité de la démarche Fairtrade ;

Considérant que le retard pris dans la procédure de re certification, ainsi que l'absence d'initiatives concrètes ces dernières années, traduisent un manque de suivi politique et opérationnel du projet Fairtrade ;

Considérant que cette situation donne l'impression que le projet Fairtrade ne constitue plus une priorité réelle pour le collège échevinal ;

Considérant qu'aucune stratégie claire et structurée n'a été développée afin de renforcer la visibilité du commerce équitable ni son intégration systématique dans les activités et manifestations communales ;

Considérant, à titre d'exemple concret, que la composition des sachets distribués lors des festivités de Saint-Nicolas ne contient que très peu, voire pas de produits issus du commerce équitable ou de provenance régionale, ce qui illustre un écart entre les engagements affichés et leur mise en œuvre sur le terrain ;

Considérant que la commune de Schengen devrait jouer un rôle exemplaire en matière de durabilité en soutenant à la fois les producteurs Fairtrade et les circuits courts régionaux ;

Considérant qu'un engagement crédible en matière de durabilité nécessite des actions concrètes, une volonté politique affirmée et un suivi régulier ;

Décide :

1. De demander au collège des bourgmestre et échevins de procéder sans délai à l'introduction de la demande de re certification Fairtrade de la commune de Schengen ;
2. De mettre en place une stratégie communale claire, structurée et suivie afin de relancer et renforcer le projet Fairtrade ;
3. D'intégrer de manière systématique des critères Fairtrade ainsi que, lorsque cela est possible, des produits régionaux dans les achats et manifestations communales ;



Initiative BZ#18_2026

Pour un renforcement de l'engagement
Fairtrade de la commune de Schengen

**Introduite par la fraction Besser Zesammen
le 25 mai 2026**

4. De revoir la composition des distributions communales destinées aux enfants, notamment lors de la Saint-Nicolas, afin d'y intégrer de manière significative des produits Fairtrade et régionaux ;
5. De renforcer la communication et la sensibilisation auprès de la population concernant le commerce équitable et les circuits courts ;
6. De présenter régulièrement au conseil communal un rapport détaillé sur l'état d'avancement du projet Fairtrade et des mesures mises en œuvre.